



Tremplin du F'Estival Les Pépites 2023

Article 1	Organisateur	L'Organisateur du Tremplin "Les Pépites" est l'Office de Tourisme de Samoëns. Association de loi 1901, situé au 66 place de l'Office de Tourisme, 74340 Samoëns. Représenté par Bruno CHERBLANC, en sa qualité de directeur
Article 2	Participation	La participation au Tremplin "Les pépites" est ouverte jusqu'au 9 avril 2023 à tout musicien et/ou chanteur amateur, solo ou groupe, âgé de plus de 18 ans à la date de son inscription (pour un groupe tous ses membres doivent être âgés de plus de 18 ans), résidant en France ou à l'étranger, et ne disposant pas de contrat de production ou de licence avec un label ou une maison de disque, de style musical : Rock / pop / chanson / électro / reggae / jazz / funk / soul / Hip Hop / World. Seront toutefois admis à participer au jeu-concours, les artistes entrant dans les cas suivants : artistes autoproduits ; artistes sous contrat d'édition ; artistes autoproduits sous contrat de distribution ; artistes signés sur des structures locales ou associatives. Les participants autorisent la société organisatrice à procéder à toute vérification concernant leur identité et/ou les informations communiquées. Toute information inexacte ou mensongère entraînera leur disqualification et annulation de leur concert. Notamment le fait de s'inscrire sous une fausse identité ou avec l'identité d'une autre personne ou de communiquer de fausses informations ou encore de s'inscrire sous plusieurs identités entraînera l'annulation de la participation.
Article 3	Description du concours	Pour participer au tremplin "Les Pépites", il faut faire parvenir par mail (animation@samoens.com) ou par la poste (Tremplin les Pépites, Office de Tourisme de Samoëns, 66 place de l'Office de Tourisme, 74340 Samoëns - 2 morceaux originaux de sa composition (envoi de liens possible vers des sites Web) - la fiche d'inscription ci-jointe - des éléments visuels : photos, vidéos... Toute pièce manquante entraînera l'annulation de l'inscription du candidat. Tous les frais liés à l'envoi des documents se font à la charge du groupe participant. Aucun remboursement de frais de poste ou de connexion internet ou autre ne peut être demandé à l'organisation.
Article 4	Modalité de sélection des candidats	La sélection des candidats se fera par les membres du comité d'organisation du "F'Estival Les Pépites", à partir du 9 avril 2023. les candidats sélectionnés seront avertis par mail ou par téléphone de leur participation à l'édition 2023. Les candidats non retenus recevront une réponse par mail de leur non sélection. Le comité d'organisation reste souverain de la décision finale de ce tremplin. Il y aura au total 7 groupes qui seront sélectionnés pour participer au tremplin du "F'Estival Les Pépites".
Article 5	Lot	Les candidats sélectionnés se verront proposer une date pour assurer la 1ère partie d'un des groupes du "F'Estival Les Pépites".



Tremplin du F'Estival Les Pépites 2023

		<p>Le set se fera sur la scène du "F'Estival Les Pépites", avec l'accueil d'une équipe professionnelle de techniciens son et lumière, il durera entre 40 et 45 minutes.</p> <p>Le groupe devra respecter les horaires annoncés au préalable par le régisseur du "F'Estival Les Pépites" : Heure d'arrivée, de balances et de set. Ces horaires devront être respectés, à défaut, le groupe pourrait voir son concert annulé sans contrepartie.</p> <p>Les membres du groupes (musiciens, techniciens (2 au maximum) et manager (1 au maximum) auront accès à l'espace loge du "F'Estival Les Pépites" et auront 1 repas offert par personne par l'organisateur.</p> <p>Les groupes participants à ce tremplin le font d'une manière bénévole. Aucun remboursement de frais ou de cachet ne sera remis aux groupes par l'organisation.</p>
Article 6	Lot pour le groupe gagnant du Tremplin du "F'Estival les Pépites"	<p>En septembre, parmi les 7 groupes qui ont assuré le tremplin du "F'Estival les Pépites", un groupe sera désigné gagnant du Tremplin du "F'Estival les Pépites" 2023.</p> <p>Le groupe gagnant sera désigné par 3 critères :</p> <ul style="list-style-type: none"><> à l'applaudimètre à la fin du concert<> au nombre de like sur une vidéo en facebook Live diffusée le jour du concert par l'organisation sur la page facebook du "F'Estival les Pépites"<> au vote positif qui seront attribués sur la storie instagram réalisée pendant le concert<> le comité d'organisation du "F'Estival les Pépites" <p>Chacun de ces critères donnera lieu à un classement entre l'ensemble des participants et donnera des points en fonction de ce classement. Le groupe gagnant sera celui qui aura collecté le plus de points.</p> <p>En cas d'égalité entre plusieurs groupes pour la 1ère place, la décision du comité d'organisation tranchera.</p> <p>Le groupe désigné gagnant se verra proposé par le comité d'organisation une date en "tête d'affiche" pour l'édition 2024 du "F'Estival les Pépites".</p> <p>Ce groupe se verra remettre pour rémunération pour ce concert un cachet de 1000€ TTC (tout compris) sur présentation de contrat et d'une facture de la part du groupe, sans autre prise en charge.</p>
Article 7	Annulation/modification du présent règlement	L'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou de modifier le déroulement de l'organisation du Tremplin du "F'Estival les Pépites" pour toute les raisons qui la concerne, sans avoir à en justifier
Article 8	Droit à l'image	Les groupes sélectionnés pour participer au tremplin autorise, sans réserve, l'Office de Tourisme de Samoëns à utiliser toutes les captations photo et vidéo du concert dans l'objectif de promotion de l'événement ou de la destination.